



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2025-078 **Conseil municipal du 07 juillet 2025**

Présents : Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Fanny LE JALLE, Florent CAILLET, Myriam RIALET, Bruno DE KERGOMMEUX, Laure CADOREL, Mélanie COTTINEAU, Renan KERVADEC, Marine MOUTEL-COCHAIS, Sébastien PRODHOMME, Monique GOISET, Anthony MORTIER, Johanna HALLER, Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Bruno FOUCHER, Fabrice CERISIER, Isabelle BOURSE, Patrice GOUDE, Vivien BRANCHEREAU, Régis ROUSSEAU, Julie AUBRY, Sarah ROUSSEAU, Camille FRESNEAU, Séverine LENOBLE, Cécile BERNARDONI et Nicolas RAYMOND

Absent(e)s : Carine MATHIEU et Nabil ZEROUAL

Excusée(s) : André-Jean VIEAU, Katharina THOMAS, Olivier BINET

Pouvoirs : André-Jean VIEAU à Florent CAILLET, Olivier BINET à Camille FRESNEAU

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents ou représentés : 32
Date de la convocation : 01/07/2025
Date de la publication : 16/07/2025

2025-078 CULTURE – ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Rapporteuse : Fanny LE JALLÉ

La Fondation du patrimoine aide les propriétaires : collectivités, particuliers ou associations, qui s'investissent pour sauvegarder le patrimoine bâti ou naturel. Elle accompagne les porteurs de projets, notamment pour trouver des financements publics et privés, dans l'objectif que le patrimoine devienne une opportunité d'emploi, de découverte, d'éducation, de lien et d'attractivité touristique.

A Ancenis-Saint-Géréon, la Fondation du patrimoine de Loire-Atlantique pourra apporter ses conseils, son expertise et son soutien sur la restauration du patrimoine (bâti et non bâti). Elle apporte conseil et expertise aux propriétaires privés et publics, aiguille sur les différents financements possibles.

Pour être éligible, le bien patrimonial doit être visible de l'espace public. Les dossiers sont soumis pour avis aux architectes des bâtiments de France.

Différentes aides s'offrent aux porteurs de projets : « Patrimoine et tourisme local », "Collecte", "Mécénat".

A titre indicatif, la Fondation a apporté son soutien sur le territoire de la Communauté de communes du Pays d'Ancenis à la commune de Maumusson, pour la restauration de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul, à la commune de Ligné, pour la rénovation d'un avion des années 1950, dossier porté par l'association "Les ailes de l'Ouest", et plus récemment en 2024, à la commune de Vallon de l'Erdre, pour la restauration de la Piscine Braud, dossier emblématique du Loto du patrimoine qui s'est vu attribuer un montant de 340 000 €.

L'adhésion 2025 est fixée à 500 € net de taxe.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT la volonté de la commune de soutenir les initiatives en faveur du patrimoine ;

Après avis de la commission culture, patrimoine historique, naturel et culturel en date du 23 juin 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 32

Votants : 32

Abstentions : 0

Exprimés : 32

Pour : 32

Contre : 0

VALIDE l'adhésion annuelle à la fondation du patrimoine aux conditions exposées ci-dessus.

PRECISE que les crédits correspondants ont été ouverts au budget primitif 2025.

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait,
Le Maire,
Rémy ORHON



Les secrétaires de séance,
Sylvie ONILLON



Sarah ROUSSEAU



Nicolas RAYMOND

